



Vous devez suivre les quelques étapes ci-dessous afin d'obtenir votre carte d'identité virtuelle de l'Université Laval, si vous ne l'avez pas déjà.

Pour vous connecter à monPortail, vous aurez besoin de votre IDUL qui vous a été fourni par courriel.

Une fois votre IDUL en main, vous devez créer votre mot de passe en suivant [la procédure](#)

Votre mot de passe créé, vous êtes maintenant prêt à vous connecter à [monPortail](#) et à suivre les instructions ci-dessous :

Découvrir monPortail

[monPortail - Découvrir monPortail \(/monportail-decouvrir-monportail\)](#)
/ [Tous les utilisateurs \(/monportail-decouvrir-monportail/tous-les-utilisateurs\)](#)
/ [Accéder à monPortail \(/monportail-decouvrir-monportail/tous-les-utilisateurs-acceder-a-monportail\)](#)
/ Accéder à monPortail

Accéder à monPortail

Se connecter à monPortail

1. Accédez à l'adresse www.monportail.ulaval.ca (<http://www.monportail.ulaval.ca>).
2. Authentifiez-vous à l'aide de votre identifiant UL (IDUL) et de votre mot de passe (NIP).
Au besoin, cliquez sur lien [Identifiant oublié ?](#) ou [Mot de passe oublié ?](#).
3. Cliquez sur [Se connecter](#).

4. Votre environnement personnalisé **monPortail** s'affiche.

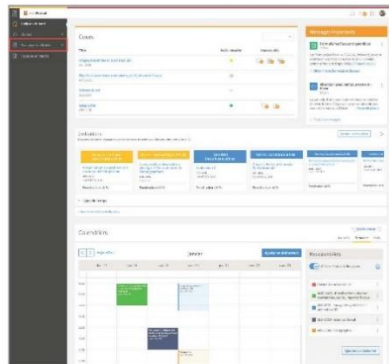
Une fois dans monPortail, vous aurez la vue de votre tableau de bord, dans lequel il vous sera possible de commander votre nouvelle carte d'identité virtuelle.

Documents officiels

monPortail - Documents officiels

La section **Documents officiels** présente les fonctionnalités liées à la commande de documents officiels émis par le Bureau du registraire :

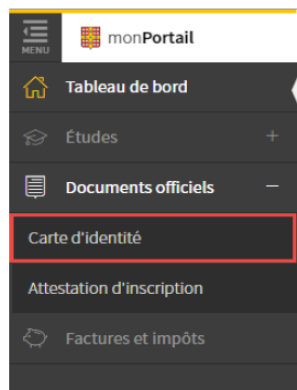
- Carte d'identité
- Attestation d'inscription
- Relevé de notes



EN VEDETTE

Étudiants

Documents officiels



3. La page vous permettant de faire produire votre carte d'identité s'affiche.
Cliquez sur **Choisir une photo**.

Carte d'identité

Votre carte d'identité permet de vous identifier et vous donne accès à certains services sur le campus universitaire, tels le PEPS et la Bibliothèque.

Afin de produire votre carte d'identité, vous devez d'abord soumettre une photo.

1. Soumettre votre photo

Choisir une photo

Guide monPortail – connexion et carte d'identité

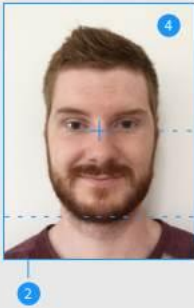
Choisir une photo



Sélectionner une photo

Prendre une photo

Critères d'acceptation



Exemple de photo conforme

- 1 La photo est prise en gros plan, à partir des épaules, en format portrait
- 2 La photo est prise de face et bien centrée
- 3 Le visage et les yeux sont clairement visibles
- 4 L'arrière-plan est de couleur claire et uniforme

- Une seule personne est photographiée
- Aucun objet ou animal de compagnie n'est présent
- La photo est nette et en couleur

Exemples de photos non conformes



Le Bureau du registraire ne peut accepter la photo que vous lui avez soumise pour la raison suivante :

- Votre visage n'est pas complètement visible.

Vous devez soumettre une nouvelle photo pour obtenir votre carte d'identité. Assurez-vous qu'elle soit conforme aux critères d'acceptation.

Advenant un second refus, vous devrez contacter le Bureau du registraire.

3

Guide monPortail – connexion et carte d'identité

Carte d'identité

Votre carte d'identité vous permet de vous identifier et vous d'accéder à des services tels que le PEPS et la Bibliothèque.

Afin de produire votre carte d'identité, vous devez d'abord soumettre une photo.

1. Soumettre une photo



Choisir une photo

Notes légales

2. Obtenir votre carte

Vous recevrez un message important lorsque votre carte d'identité sera disponible sur votre appareil mobile.

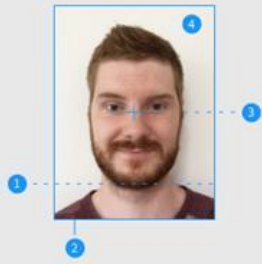
Choisir une photo



Soumettre une photo

Annuler

Critères d'acceptation



Exemple de photo conforme

- 1 La photo est prise en gros plan, à partir des épaules, en format portrait
- 2 La photo est prise de face et bien centrée
- 3 Le visage et les yeux sont clairement visibles
- 4 L'arrière-plan est de couleur claire et uniforme

- Une seule personne est photographiée
- Aucun objet ou animal de compagnie n'est présent
- La photo est nette et en couleur

Exemples de photos non conformes



Vous vous apprêtez à soumettre une nouvelle photo. Assurez-vous qu'elle est conforme à tous les critères d'acceptation énumérés dans la fenêtre "Choisir une photo".

Advenant un refus de cette photo, vous devrez contacter le [Bureau du registraire](#).

Voulez-vous soumettre cette photo?

Soumettre

Annuler

 Vous avez soumis votre photo avec succès!

Vous devrez présenter votre carte virtuelle sur un appareil mobile. Vous recevrez un message important lorsqu'elle sera disponible.

Guide monPortail – connexion et carte d'identité

Si le message important que vous recevez est le suivant, c'est que la photo ne répondait pas aux normes prescrites. Il faut reprendre la procédure plus haut et soumettre à nouveau une photo, pour validation par le Bureau du registraire.



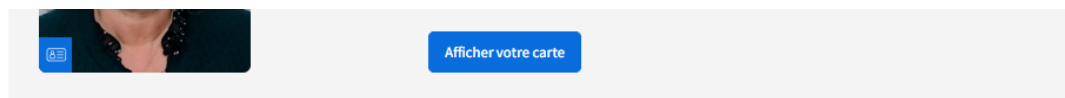
Lorsque vous recevrez le message suivant, vous pourrez utiliser votre carte virtuelle.



Guide monPortail – connexion et carte d'identité



Pour afficher votre carte, vous trouverez la marche à suivre en dessous du bouton « afficher votre carte » :



Ajouter un raccourci sur votre appareil mobile

- + Version iPhone/iOS 
- + Version Android 

Notes légales

Votre photographie constitue un renseignement personnel au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Elle ne sera utilisée par l'Université Laval que pour les fins de son apposition sur la carte d'identité que vous demandez et pour celles de son utilisation et de son fonctionnement.
[En savoir plus](#)

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser la carte virtuelle, écrivez au [Bureau du registraire](#).